

# Schéma général de positionnement des formations fédérales et professionnelles

Opérateurs : ligues (RFL et ETR)

Opérateur : FFTir (département formation fédérale et ETNF)

## TUTORAT (qualifications)



**TUTEUR FÉDÉRAL 1<sup>er</sup> DEGRÉ**  
 Formation : 8 h avec l'ETR  
 Le tuteur fédéral 1<sup>er</sup> degré accompagne les stagiaires aux Brevets fédéraux jeune encadrant, animateur et initiateur de club dans l'acquisition des compétences nécessaires à la validation des formations.  
 Entrée en formation à partir de 18 ans  
 Validation à partir de 18 ans

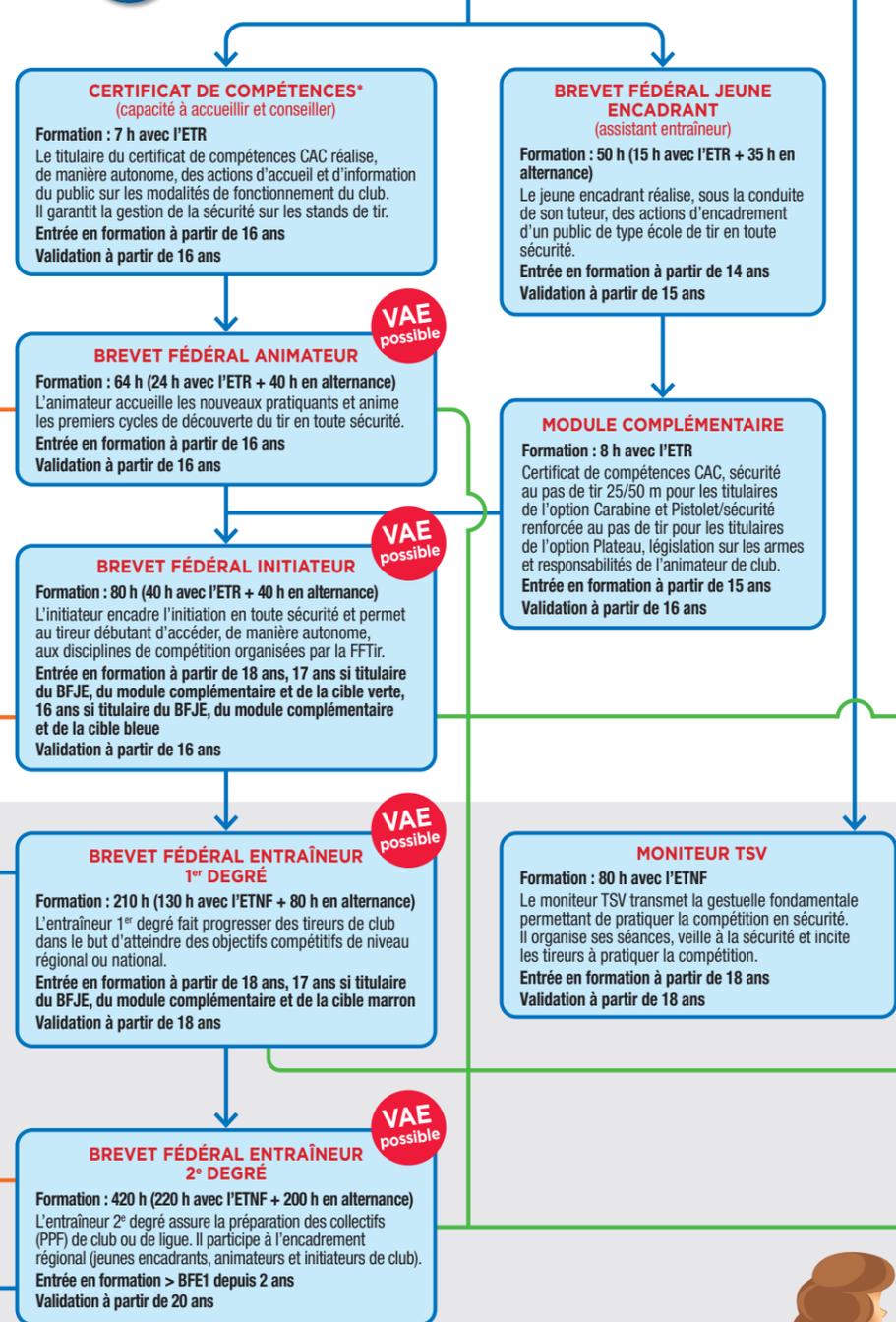
**MODULE OPTIONNEL**  
 Formation : 16 h avec l'ETNF  
 Trois options : technicité Pistolet ou Carabine ou Plateau plus tutorat.

**TUTEUR FÉDÉRAL 2<sup>e</sup> DEGRÉ**  
 Formation : 8 h avec l'ETNF  
 Le tuteur fédéral 2<sup>e</sup> degré accompagne les stagiaires aux Brevets fédéraux jeune encadrant, animateur et initiateur de club, entraîneur 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré dans l'acquisition des compétences nécessaires à la validation des formations.  
 Entrée en formation > tuteur fédéral 1<sup>er</sup> degré depuis 1 an  
 Validation à partir de 20 ans

**TUTEUR PROFESSIONNEL**  
 Formation : 8 h avec l'ETNF  
 Le tuteur professionnel accompagne les stagiaires aux Brevets fédéraux jeune encadrant, animateur et initiateur de club, entraîneur 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré, et aux CQP « Moniteur de Tir sportif » et DE/DESJEPS mention « Tir sportif » dans l'acquisition des compétences nécessaires à la validation des formations.  
 Entrée en formation > tuteur fédéral 2<sup>e</sup> degré depuis 1 an ou titulaire de l'option tutorat du module optionnel du BFE1  
 Validation à partir de 21 ans

## FORMATION INITIALE (diplômes)

### FILÈRE FÉDÉRALE (encadrement bénévole)



### FILÈRE PROFESSIONNELLE (encadrement rémunéré)



## FORMATION CONTINUE (compléments de formation)

Obligatoire une fois par olympiade pour conserver le statut de formateur ACTIF (l'esprit est de donner des compléments de formation, des compétences supplémentaires sans objectifs d'examen pour obtenir un nouveau diplôme).

**PLANS RÉGIONAUX DE FORMATION**  
 (Certificats de spécialité et Unités de formation)  
 Formation : 8 à 24 h avec l'ETR

**FORMATION CONTINUE**  
 Formation : 24 h avec l'ETNF

**ATELIERS FORMATION**  
 (championnats de France)  
 Formation : 2 à 4 h avec l'ETNF

**PLAN NATIONAL DE FORMATION**  
 (Certificats de spécialité et Unités de formation)  
 Formation : 16 à 24 h avec l'ETNF

\*Ce certificat de compétences est obligatoire pour s'inscrire au Brevet fédéral animateur.



CREPS : Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives.  
 ETNF : Équipe technique nationale formation.  
 ETR : Équipe technique régionale.  
 FOAD : Formation ouverte et à distance.  
 PPF : Projet de performance fédérale.  
 RFL : Responsable formation de ligue.  
 VAE : Validation des acquis de l'expérience.



[www.fftir.org](http://www.fftir.org)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR  
 38, rue Brunel - 75017 PARIS  
 Téléphone : 01 58 05 45 45